



#	ETAPES	RESPONSABLE	DESCRIPTION
		Travailleur	☞ Chaque travailleur a l'obligation de déclarer un évènement (accident consignable (avec consultation médical), blessure mineure (sans consultation), dommage matériel ou un quasi à son supérieur immédiat dans un délai de 24 heures.
		Responsable Santé, Sécurité	☞ Lorsqu'un évènement survient, vous devez compléter un rapport d'évènement approprié selon les spécifications de la présente procédure. ☞ Veuillez-vous référer aux paragraphes ci-dessous afin de compléter le bon formulaire selon la situation présente.
1	Rapport déclaration, enquête et analyse évènement	Superviseur / Travailleur	☞ Formulaire à compléter par le superviseur ainsi que son subalterne victime d'un évènement. Un évènement qui nécessite un rapport c'est : <ul style="list-style-type: none">• Accident (avec consultation médicale);• Premier soins (blessure sans consultation médicale);• Dommage matériel;• Déversement;• Quasi. ☞ Ce formulaire doit être transmis à la conseillère SSE le plus rapidement possible afin qu'un plan d'action avec des mesures correctives et préventives soient mis en application : FOR-SSE-001
2	Assignment temporaire	Superviseur	☞ Formulaire qui doit être remis par le superviseur au travailleur lorsque le travailleur doit aller consulter le médecin. Le travailleur doit remettre le formulaire au médecin traitant : FOR-SSE-002
3	Déclaration déversement	Superviseur /Travailleur	☞ Formulaire à compléter dès qu'un déversement dans l'environnement est repéré : FOR-SSE-003
4	Informers les responsables	Superviseur / Contremaitre	☞ Dans tous les cas, le superviseur doit informer son supérieur immédiat ainsi que le conseiller SSE de l'entreprise et ce, le plus rapidement possible !